

MODE DE RÈGLEMENT DES GRIEFS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	1
Commentaires	2
Portée de la procédure de règlement des griefs	3
Arbitrage des griefs	3
Délais de présentation des griefs	4
Réponses aux griefs	5
Griefs portant sur la classification ou le congédiement	5
Directives:	
Présentation d'un grief au premier palier	6
Présentation d'un grief au palier intermédiaire et (ou) au dernier palier	7
Renvoi d'un grief à l'arbitrage	7
Représentants autorisés — Ottawa	Appendice A
Représentants autorisés — Bureau des passeports	Appendice B
Représentants autorisés — Missions	Appendice C
Liste explicative des symboles désignant les agents négociateurs et les groupes d'occupations	Appendice D
Extraits de la législation applicable	Appendice E
Formule de présentation d'un grief	Appendice F
Formule de transmission des griefs	Appendice G
Avis de renvoi à l'arbitrage	Appendice H